

## EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX SOCIÉTÉS OU AUX TRAVAILLEURS NON SALARIÉS EMPLOYANT DES MONITEURS DIPLÔMÉS, ADHÉRENTS A L'AN3S OU UN SYNDICAT AFFILIÉ

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué (spécialisation principale du diplôme et ses activités associées), ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis. Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur pour l'ensemble des assurés.

### 2- GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

#### Catégories de sports pratiqués

**1** : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive, planche à voile, course d'orientation, marche nordique, randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle, randonnée pédestre, raquette à neige (à l'exclusion des guides de haute montagne), promenades culturelles, danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative, jeux de plein air et de pleine nature, Snorkeling (hors plongée sous-marine), Métiers du Bien-être (hors manipulation)

**1 bis** : Cyclisme cyclotourisme, Vtt et activités associées (trottinette, vélo électrique, randonnées...)

**2** : Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skippage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques, Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, ski, snowboard, sports de glisse sur piste, airboard, snowkite, luge, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting), sports nautiques (kite surf, surf, wave ski, char à voile, wing foil, wing surf), sports de glace (hockey, patinage, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), équitation, escalade (hors environnement spécifique), escalade via corda, activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, ski nordique, biathlon, sports à roulette, wing skate, Canyoning à caractère vertical V1A1 maximum, Batlle Archery, construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur,

**3** : Rafting, Randonnée aquatique avec saut inférieur et descente inf à 3 m, Coastering, River tubing, Hydrospeed

**4** : skeleton, tous sports aériens ou activités aériennes, flyboard, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), **spéléologie sans plongée**, escalade (en environnement spécifique), via ferrata, arts du cirque<sup>(\*)</sup>.

**5** : **Canyoning**, Randonnée aquatique avec saut et descente sup à 3 m, plongée sous-marine (CA < ou = 100 K€), **IA CLIENT FORTEMENT CONSEILLÉE**

**6** : Saut à l'élastique (bungee), saut pendulaire, balançoire aérienne, **spéléologie avec plongée**, parcours acrobatique, tyrolienne, glisse autotractée (bouée tractée...)

**+ IA CLIENT OBLIGATOIRE**

(1) Arts du cirque : Trapèze fixe (hauteur max 4m), Tissu aérien (hauteur max 8m), Cerceau aérien (hauteur max 4m), Boule d'équilibre, File d'équilibre, Pédago, Rouleau américain, Acrobatie au sol, Poutre d'équilibre (hauteur max 1m), Slack line, Mini trampoline, Jonglerie, Monocycle.

(1) **Cocher ci-dessous la case de la catégorie la plus élevée et correspondant au nombre de moniteurs dans votre société. (De 1 à 5)** Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties,

**Le choix d'une seule activité en catégorie 6 déclenche automatiquement une RCP à part pour cette unique activité**

(2) Pour les nouvelles adhésions postérieures au 30/09 et antérieures au 1/01 de l'année suivante, les cotisations forfaitaires seront égales à 50 % de la cotisation annuelle.

(3) Au-delà de 3 activités (hors activités associées du diplôme ou brevet principal), l'assuré devra souscrire automatiquement 1 garantie RCP supplémentaire de l'activité concernée

(4) Le choix **d'une activité** en catégorie 6 déclenche automatiquement une RCP à part pour cette unique activité

Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties.

**En cas de sinistre, l'Assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.**

Nombre d'encadrants par structure	CAT 1		CAT 2	CAT 3	CAT 4	CAT 5	CAT 6
	CAT 1	CAT 1bis					
1 pers	64 €	80 €	196 €	212 €	319 €	370 €	991 €
2 pers	125 €	156 €	386 €	417 €	625 €	725 €	1 939€
3 pers	184 €	229 €	567 €	612 €	876 €	1066 €	2 850 €
4 pers	240 €	289 €	740 €	801 €	1 201 €	1 393 €	3 724 €
5 pers	294 €	339 €	901 €	980 €	1 472 €	1 707 €	4 520 €
6 pers	345 €	396 €	1 067 €	1 154 €	1 730 €	2 007 €	5 366€
7 pers	395 €	440 €	1 220 €	1 319 €	1 978 €	2 304 €	6135 €
8 pers	443 €	522 €	1 367 €	1 477 €	2 217 €	2 571 €	6 878 €
9 pers	488 €	548 €	1 507 €	1 628 €	2 443 €	2 834 €	7 576 €
10 pers	531 €	641 €	1 640 €	1 743 €	2 660 €	3 085 €	8 250 €
11 pers	573 €	740 €	1 769 €	1 912 €	2 868 €	3 327€	8 892 €
12 pers	613 €	810 €	1 891 €	2 044 €	3 067 €	3 557 €	9 507 €
13 pers	651 €	872 €	2 007 €	2 170 €	3 223 €	3 775 €	10 094 €
14 pers	687 €	923 €	2 119 €	2 290 €	3 436 €	3 985 €	10 653 €
15 pers	721 €	973 €	2 224 €	2 405 €	3 607 €	3 885 €	11 186 €